

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 23 septembre à 19h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, BEZERRA Gérard, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BELLOT Daniel remplacé par son suppléant David ALBINET, BOISON Maurice, BOUE Henri remplacé par sa suppléante Sophie PUJOS, COLAS Thierry, DIVO Christian, FERNANDEZ Xavier, GOZE Marie-José remplacée par sa suppléante Laurence CALVET, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MAURY Jacques, MESTE Michel, RODRIGUEZ Jean remplacé par sa suppléante Pascale ULIAN, SAINT-MEZARD Guy, BEYRIES Philippe, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GARCIA Marie-Paule, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTINEZ Françoise, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, OUADDANE Atika, PINSON Alain, SACRE Thierry, TRAMONT Jean.

ABSENTS EXCUSÉS: BARTHE Raymonde, CLAVERIE Claude, MELIET Nicolas, BARRERE Etienne, BATMALE Patrick, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, TOUHE-RUMEAU Christian, BOLZACCHINI Laurent, LABEYRIE Nicolas, MARTIAL Vanessa, MONDIN-SEAILLES Christiane, SONNINO Marie, TURRO Frédérique.

ABSENTS: ROUSSE Jean-François et VAN ZUMMEREN Roël.

PROCURATIONS: CLAVERIE Claude a donné procuration à Philippe DUFOUR (à compter de la délibération n°9), BATMALE Patrick a donné procuration à DIVO Christian, TOUHE-RUMEAU Christian a donné procuration à Maurice BOISON, BOLZACCHINI Laurent a donné procuration à Alexandre CARDONA, LABEYRIE Nicolas a donné procuration à Martine LABORDE, MARTIAL Vanessa a donné procuration à Rose-Marie MARCHAL, MONDIN-SEAILLES Christiane a donné procuration à Gérard BEZERRA, SONNINO Marie a donné procuration à Jean TRAMONT et TURRO Frédérique a donné procuration à Cécile LAURENT.

SECRETAIRE: TRAMONT Jean

OBJET : ADOPTION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Monsieur le Président rappelle que, conformément à la loi 11 février 2015 relative à l'égalité des droits et chances, tout Etablissement Recevant du Public (ERP) était soumis à l'obligation d'accessibilité au 1^{er} janvier 2015. L'ordonnance du 27 septembre 2014 a modifié cette loi afin de donner un délai supplémentaire. La mise en œuvre d'un Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'AP) permet de poursuivre les travaux de mise en accessibilité. Il correspond à un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ou plusieurs ERP dans le respect de la réglementation, dans un délai limité avec un planning de travaux associé à une programmation financière. Ce dernier doit être déposé avant le 26 septembre 2015.

Monsieur le Président expose que les ERP concernés pour la Communauté de Communes de la Ténarèze sont au nombre de cinq à savoir :

- Le Centre de Loisirs Aqualudiques, situé à Condom, ERP du groupe 1 (catégorie 1) ;
- L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à Condom, les espaces d'accueil de l'Office de Tourisme de Condom, Montréal et Larressingle, le club house de l'aérodrome de Herret (tous catégorie 5).

Monsieur le Président dit également que les locaux administratifs de la Communauté de Communes seront mis en accessibilité par le propriétaire des lieux qui s'est engagé à déposer un Ad'AP.

Compte tenu de la présence d'un ERP du groupe 1 et de l'ampleur des travaux envisagés, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de déposer un Ad'AP patrimonial en s'engageant sur 6 ans (de 2015 à 2020) pour mettre en conformité l'ensemble des ERP dont elle a la charge. Les critères de priorité retenus comme exposés dans le projet stratégique sont l'usage et la fréquentation : lieu de vie, infrastructure d'accueil, ouverture permanente ou saisonnière.

Le Président informe le Conseil Communautaire que le projet stratégique de mise en accessibilité de la Communauté de Communes de la Ténarèze (note et calendrier en pièces jointes) a été présenté en Commission pour l'accessibilité qui s'est réunie le 8 septembre 2015 et a reçu un avis favorable de cette dernière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

APPROUVE l'Agenda d'accessibilité programmée selon le calendrier ci-joint ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 24 septembre 2015.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,

Gérard DUBRAC